

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Tombé

N° AC1060

AMENDEMENT

présenté par
Mme Duby-Muller, rapporteure et M. Patrier-Leitus, rapporteur

ARTICLE 8

I. – À l'alinéa 1, substituer aux deux occurrences de l'année :

« 2024 »

l'année :

« 2026 ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 4 et à la première phrase de l'alinéa 7, procéder à la même substitution.

III. – En conséquence, à l'alinéa 13, substituer à l'année :

« 2025 »

l'année :

« 2027 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination